

*Initiatives ministérielles*

pas exception à la règle. En effet, je ne suis que trop heureux d'intervenir, afin de m'opposer à cette mesure.

Si nous revenons sur les promesses qui ont été faites et sur le dépôt sacré—dans la mesure où l'on s'en souvient encore—nous constatons qu'en l'occurrence, on applique la loi de la jungle à la notion de dépôt sacré. Il s'agit là d'une mesure qui fait vraiment mal. La députée qui m'a précédé et d'autres ont parlé de la récupération. Je tiens à rappeler à la Chambre que c'est le gouvernement lui-même qui a choisi d'utiliser ce terme et ce n'est certes pas un hasard.

Ce projet de loi est une façon de parvenir là où le ministre des Finances avait promis de ne pas en arriver, lorsqu'il a présenté son budget renfermant toutes sortes de compressions de dépenses, afin paraît-il de réduire le déficit et la dette nationale.

Lors du dépôt de son budget, le ministre a déclaré qu'il n'y aurait aucune compression, ou plus précisément que les compressions ne toucheraient pas les principaux transferts aux gens. Ce qu'il a oublié de dire, ou qu'il a peut-être jugé bon d'oublier, c'est que dans le budget précédent, on avait prévu d'importantes compressions qui n'avaient pas encore été mises en oeuvre, c'est-à-dire, principalement, les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage et la récupération dont j'ai déjà parlé.

Les mesures en question allaient ajouter à la misère des gens au Canada avant même que le projet de loi C-69 ne soit présenté. Il est tout à fait stupide de la part du ministre d'avoir affirmé que les gens allaient échapper aux principales compressions lorsqu'il a présenté son budget.

J'ai jugé que c'était là l'une de ses meilleures déclarations, et même si je l'ai déjà entendue, c'est certes une déclaration qui mérite d'être répétée. Ma collègue, la députée de Saanich—les—Îles—du—Golfe a déclaré que le gouvernement connaissait le coût de tout et la valeur de rien.

On parle des compressions dans les paiements de transfert aux provinces. Quelles compressions? Eh bien, les transferts sont bloqués, n'est-ce pas, pour deux ans. On peut juste s'imaginer les discussions qui ont dû avoir lieu sur la façon dont le gouvernement allait s'y prendre pour justifier ses actions. Quand on parle de blocage, bien entendu, il ne s'agit pas d'une compression, selon le gouvernement. Or, on sait pertinemment que cela re-

vient au même, car il faut tenir compte de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie.

Depuis quelque temps, beaucoup de gens ont bien de la difficulté à aller à l'université. La députée qui m'a précédé a parlé des coûts reliés à une éducation universitaire, mais les compressions dans les paiements de transfert ont d'autres répercussions catastrophiques également; l'une d'elles, et non la moindre, réside dans le fait que ces compressions réduisent les possibilités d'aller même à l'université.

Dans la belle ville universitaire de Saskatoon, l'université a la réputation d'être une des plus importantes institutions d'enseignement du pays. On évalue maintenant à environ 1 500 le nombre des étudiants qui n'ont pas pu fréquenter l'université depuis deux ou trois ans parce que les installations ou les moyens financiers de l'université étaient insuffisants pour les accueillir, soit parce que l'université manquait d'installations matérielles soit parce qu'elle n'avait pas les moyens de payer suffisamment de professeurs pour dispenser l'enseignement.

L'université a donc dû exclure ces étudiants en haussant les normes auxquelles il faut satisfaire pour être admis. Je soutiens, madame la Présidente, qu'une bonne partie des gens responsables de la dette et du déficit qui siègent en face, une bonne partie des gens responsables des problèmes qu'éprouvent ces jeunes à Saskatoon et ailleurs au Canada, ne seraient même pas capables de répondre aux exigences auxquelles ces jeunes doivent satisfaire pour être admis à l'université, mais les voici responsables des problèmes mêmes qu'affrontent ces jeunes. Il est vraiment honteux que nous devions relever les normes et exclure des jeunes de l'université, des jeunes talentueux qui sont exclus à cause des manigances des députés d'en face.

Cela ne soulage en rien les problèmes des habitants de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Alberta que de changer un peu de sujet et de parler du Régime d'assistance publique du Canada, de dire que ce sont des provinces riches et que seules l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario, et non chacune des provinces, souffriront de la mesure à l'étude. Madame la Présidente, la moitié des pauvres du Canada habitent dans ces trois provinces. Comme on l'a déjà fait remarquer, qu'on habite dans l'île du Prince-Édouard ou à Toronto, quand on est pauvre, les effets sont tout aussi dévastateurs. Nous avons certes une banque alimentaire à Saskatoon, chose que nous n'avions pas avant 1984, année où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Tout le monde se demande comment ce gouvernement peut prétendre que notre pays connaît la prospérité, tandis que nous